

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 heures

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 décembre 2020
- 10.04 Motion des élus - Motion commémorant l'attentat de la grande mosquée de Québec
- 10.05 Motion des élus - La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie

#### 20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Addenda - Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 7 258,09 \$ dans le cadre du contrat octroyé à FNX-INNOV INC. pour les services professionnels du projet d'aménagement des berges majorant ainsi le montant des incidences de 21 774,25 \$ à 29 032,34 \$, toutes taxes incluses
- 20.02 Octroi d'un mandat à FNX-INNOV INC. pour soumettre, au nom de l'arrondissement de Lachine, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, la demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1), ainsi qu'à présenter tout engagement ou document en lien avec ces demandes, dans le cadre du projet d'aménagement de berges
- 20.03 Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC. pour des services techniques pour les piscines extérieures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 33 887,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-15786
- 20.04 Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à Équipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 22 016,57 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457
- 20.05 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL) et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine

## 30 – Administration et finances

- 30.01** Reconnaissance de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC., en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022
- 30.02** Reconnaissance de ATELIER DE VERRE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022
- 30.03** Retrait de la reconnaissance de l'organisme JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine
- 30.04** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2020

## 40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt du projet de règlement – *Règlement RCA21-19001-1 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)*

## 47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'aménagement d'un accès pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 3025, rue Victoria
- 47.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure des façades pour l'immeuble situé au 200-212, 24<sup>e</sup> Avenue
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades pour l'immeuble situé au 160, boulevard Saint-Joseph
- 47.07** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure de la façade avant et d'agrandissement vertical pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame
- 47.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 1625, rue Notre-Dame
- 47.09** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel comprenant six logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec
- 47.10** Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 7 150 \$ - Lot portant le numéro 1 703 641 du cadastre du Québec situé sur l'avenue Lowland

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt du bilan annuel 2020 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public

**Dossier # : 1208362001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda – Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 7 258,09 \$ dans le cadre du contrat octroyé à FNX-INNOV INC. pour les services professionnels du projet d'aménagement des berges majorant ainsi le montant des incidences de 21 774,25 \$ à 29 032,34 \$, toutes taxes incluses

D'augmenter la valeur des incidences d'un montant de 7 258,09 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme FNX-INNOV INC., pour les services professionnels du projet d'aménagement des berges, par la résolution CA20 19 0167 selon l'appel d'offres public LAC-PUB-2011, majorant ainsi le montant total des incidences de 21 774,25 à 29 032,34 \$;

D'autoriser une dépense totale de 203 226,37 \$, toutes taxes incluses, comprenant le contrat octroyé à la firme FNX INNOV INC., les contingences et les incidences, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 195 968,28 \$ à 203 226,37 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-25 17:55**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208362001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda – Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 7 258,09 \$ dans le cadre du contrat octroyé à FNX-INNOV INC. pour les services professionnels du projet d'aménagement des berges majorant ainsi le montant des incidences de 21 774,25 \$ à 29 032,34 \$, toutes taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Autoriser une augmentation du montant des incidences de 7 258,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet d'aménagement des berges dans les parcs riverains de Lachine afin de majorer le montant total des incidences de 21 774,25 \$ à 29 032,34 \$, taxes incluses.

Dans le cadre du projet d'aménagement des berges, l'arrondissement a autorisé un budget d'incidences au montant de 21 774,25 \$ (taxes incluses), lors de l'octroi du contrat à la firme FNX-INNOV INC. pour les plans et devis de réalisation. Ces dépenses incidentes avaient été prévues pour les frais liés aux études géotechniques et environnementales nécessaires à l'élaboration des plans et devis de réalisation. D'autres frais sont cependant à prévoir en lien avec ce projet (par exemple: le coût pour l'étude du dossier par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue d'obtenir les certificats d'autorisation requis en vue des travaux en berges).

Un montant supplémentaire pour les incidences est donc nécessaire pour couvrir des dépenses à venir et constituerait également un montant prévisionnel dans le cas où des dépenses additionnelles seraient nécessaires en cours de planification.

Il s'agit donc pour le conseil d'approuver un montant d'incidences supplémentaire de 7 258,09 \$ (taxes incluses) afin de majorer le montant total des incidences à 29 032,34 \$ (taxes incluses).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Martine LECLAIR)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine GOLDSTYN  
Architecte paysagiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208362001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à FNX-INNOV INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine, au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 195 968,28 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 - Un soumissionnaire conforme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine, reconnu pour ses magnifiques parcs riverains, offre une accessibilité exceptionnelle aux berges du lac Saint-Louis autant pour ses résidents que pour les visiteurs.

En effet, les parcs riverains permettent d'admirer les vues spectaculaires sur le lac Saint-Louis tout en profitant de multiples îlots de fraîcheur créés par la présence de nombreux arbres matures.

L'accès à ces parcs riverains se fait principalement par le sentier pour piétons ainsi que par la piste cyclable. Cette dernière est d'une grande importance puisqu'elle favorise les déplacements actifs entre résidences, institutions et commerces.

En 2017, les inondations qui ont duré plusieurs semaines, ont mis à rude épreuve les berges de l'arrondissement de Lachine. Les portions de berges qui étaient en bon état avant ces crues printanières n'ont pas résisté aux intempéries.

En 2018, dans le but de planifier les interventions nécessaires à long terme pour les berges, l'arrondissement de Lachine a mandaté la firme Écogénie afin d'effectuer la caractérisation des rives le long du lac Saint-Louis entre la 34<sup>e</sup> et la 52<sup>e</sup> Avenue.

En mars 2019, la firme Écogénie a produit un rapport dans lequel elle présentait un inventaire photographique d'une section des berges se trouvant entre le parc Saint-Louis (34<sup>e</sup> Avenue) et le parc Summerlea (52<sup>e</sup> Avenue). Une analyse comparative d'inventaire réalisée en 2012 par la même firme a permis de constater une accélération de la dégradation des berges. Le rapport de 2019 proposait des solutions préliminaires aux diverses problématiques engendrées par l'érosion des berges.

Suite aux inondations printanières de 2019, la situation s'est aggravée. Les berges étaient autrefois protégées par des enrochements de pierres naturelles mais ces aménagements sont aujourd'hui inefficaces face à l'assaut des éléments et une érosion des berges est

manifeste. Des murs de béton, construits parfois par d'anciens propriétaires résidentiels il y a plusieurs décennies, sont endommagés ou détruits et ne suffisent plus à retenir les crues et les vagues, ce qui a des répercussions sur les actifs de l'arrondissement adjacents au bord de l'eau.

Au début du mois de juillet 2020, un inventaire photographique effectué par l'arrondissement de Lachine permet d'affirmer le constat suivant: la situation quant à l'érosion des berges de l'arrondissement de Lachine met en péril l'essence même de la renommée de ses parcs riverains et de tous leurs bienfaits qu'ils apportent à la communauté.

À la demande de la Direction des travaux publics, la Division des études techniques a donc été mandatée pour rédiger une offre de services professionnelles en vue du réaménagement des berges de l'arrondissement de Lachine.

En prévision de ces travaux, l'arrondissement désire retenir les services professionnels d'une firme afin de produire des plans et devis et assurer la surveillance durant les travaux jusqu'à leur réception finale.

Le 3 août 2020, l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 a été lancé. Au cours de la période de publication, deux addendas ont été publiés sur SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 août 2020. Une seule firme a déposé une soumission.

Pour le processus d'évaluation du soumissionnaire, le système de pondération et d'analyse en deux étapes a été utilisé. La première étape consistait à l'évaluation qualitative de l'offres jugée conforme par un comité de sélection nommé à cette fin, lequel a attribué un pointage pour chaque critère de la grille d'évaluation. La deuxième étape était basée sur l'évaluation monétaire de l'offre, si le pointage intérimaire à la première étape avait atteint la note de passage établie à 70 %. Le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final, selon la formule retenue par le Législateur. Le comité de sélection nommé a siégé en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et a attribué le pointage final de 81/100 à la firme FNX-INNOV INC.

La dépense totale de 195 968,28 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 145 161,69 \$, d'une valeur de 20 % de contingences au montant de 29 032,34 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur de 15% d'incidences au montant de 21 774,25 \$, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est prévue pour une étude de caractérisation environnementale du site et une étude géotechnique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2020-08-26 - D2208362002 (2208362002)**

Octroi d'un contrat de gré à gré à HOULE ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. pour la réalisation de deux relevés de terrain dans le cadre du projet de réfection des berges de l'arrondissement de Lachine au montant maximal de 5 105,24 \$, toutes taxes incluses - Cinq soumissionnaires.

### **2020-07-29 - D2208362001 (2208362001)**

Approbation de la grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2011 - Services professionnels pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine.

### **2018-11-12 - D1186731003 (2186731003)**

Octroi d'un contrat à la firme ÉCOGÉNIE inc. pour des services professionnels dans le cadre



du projet de mise à jour de la caractérisation des rives municipales de l'arrondissement de Lachine au montant de 19 545,75 \$ toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 21 500,33 \$ - Contrat de gré à gré.

## DESCRIPTION

De façon générale et non limitative, le projet consiste à :

- Proposer des aménagements pour la protection des berges contre l'érosion;
- Planifier des solutions qui prennent en considération les conditions météorologiques les plus extrêmes (crues printanières, tempêtes, etc.);
- Concevoir des aménagements devant assurer l'intégrité des espaces verts environnants, des oeuvres d'art, un chemin piétonnier et une piste cyclable qui constitue l'une des principales voies de transport actif de l'ouest de l'île;
- Réparer ou reconstruire ou déplacer le sentier piétonnier et la piste cyclable, si la méthode de stabilisation privilégiée le requiert;
- Assurer la pérennité du projet par la réalisation d'aménagements ne nécessitant qu'un entretien minimum et pouvant dissuader le vandalisme de quelque façon que ce soit;
- Conserver, dans la mesure du possible, le caractère unique des parcs riverains de l'arrondissement de Lachine quant à leurs vues ouvertes et exceptionnelles sur le lac Saint-Louis;
- Aménager des descentes en pierres afin de permettre l'accès à l'eau (sans embarcation) aux citoyens;
- Proposer une plantation intégrée aux aménagements stabilisateurs pour favoriser la faune et la biodiversité.

## JUSTIFICATION

À la fin du processus d'appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé une soumission sur dix preneurs du cahier des charges. Un pourcentage de 10 % des preneurs du cahier des charges a donc déposé une soumission.

Après l'analyse de la soumission reçue par le comité de sélection, la proposition a obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 % soit de 81/100 et son enveloppe de prix a été ouverte.

Malgré un écart de prix entre la soumission reçue et l'estimation, la firme FNX-INNOV INC, qui présente une longue feuille de route dans des travaux similaires, a été retenue par le comité de sélection.

Le tableau normalisé ci-dessous présente le prix soumis par le soumissionnaire et l'écart entre l'estimation interne et le montant soumis.

<b>SOUSSION CONFORME</b>	<b>NOTE INTÉRIM</b>	<b>NOTE FINALE</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
<b>FNX-INNOV INC.</b>	81	81	155 164,51 \$	0 000 000 \$	155 164,51 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					( 41 224,28 \$)

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	( 36,18% )
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)	NA
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)	NA

Le prix du soumissionnaire est supérieur de 36,18 % à l'estimation interne de l'arrondissement soit 41 224,28 \$ de plus.

Deux items au bordereau de soumission affichent un écart important avec l'estimation de l'arrondissement.

Tout d'abord, nous constatons un écart de 15 885 \$ (taxes non incluses) en plus pour l'item suivant: Études préparatoires et préparation des plans préliminaires d'aménagement. Cet écart peut s'expliquer par certaines études qui seraient effectuées par le soumissionnaire mais qui n'étaient pas spécifiées au devis d'appel d'offres telle qu'une étude hydrogéomorphologique sur la force des vagues.

Ensuite, il y a un écart de 11 750 \$ (taxes non incluses) pour l'item suivant: Préparation des plans d'aménagement pour présentation au MELCC et aux élus de l'arrondissement (incluant outil de présentation). Ceci peut s'expliquer par une évaluation différente de la complexité pour obtenir le certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). Aussi le soumissionnaire appréhende le fait d'avoir à déposer des demandes auprès d'autres instances comme la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) en vue de la réalisation des travaux de stabilisation.

L'arrondissement a entrepris des négociations avec le soumissionnaire sur ces items afin d'en diminuer les coûts conformément à la Loi sur les cités et villes.

Le soumissionnaire a revu à la baisse son prix proposé. La réduction obtenue est de 10 002,82 \$ pour un total de 145 161,69 \$.

Pour l'item «Études préparatoires et préparation des plans préliminaires d'aménagement», la caractérisation écologique sera révisée par rapport à ce qui avait été proposé au départ. De plus, l'étude hydrogéomorphologique qui avait été prévue dans la première proposition a été retirée dans la nouvelle proposition.

Pour l'item «Préparation des plans d'aménagement pour présentation au MELCC et aux élus de l'arrondissement (incluant outil de présentation)», ce qui touchait à une demande d'examen au MPO et à l'obtention d'un certificat de conformité de la CMM a été retiré dans la nouvelle proposition.

<b>SOUSSION CONFORME RÉVISÉE</b>	<b>NOTE INTÉRIM</b>	<b>NOTE FINALE</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
<b>FNX-INNOV INC.</b>	81	81	145 161,69 \$	0 000 000 \$	145 161,69 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	( 31 221,46 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	( 27,4% )
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)	NA
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)	NA

Le prix du soumissionnaire est supérieur de 27,4 % à l'estimation interne de l'arrondissement soit 31 221,46 \$ de plus.

L'estimation interne a été basée sur les soumissions reçues et les coûts réels des services professionnels liés à l'aménagement des berges réalisé en 2014 et en tenant compte du facteur d'inflation. Certains items de l'estimation de la Ville pourraient avoir été évalués à un coût moindre que le marché actuel.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total des travaux de 195 968,28 \$ inclut les travaux contingents et les incidences. Le coût total brut du contrat à octroyer incluant les taxes mais sans les contingences est de 145 161,69 \$.

Le montant des contingences est de 29 032,34 \$, toutes taxes incluses;

Le montant des incidences est de 21 774,25 \$, toutes taxes incluses;

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux d'aménagement des berges liés à ce projet contribueront notamment à limiter l'érosion des berges ce qui permettra de protéger les actifs de l'arrondissement de Lachine, de préserver la biodiversité déjà présente et d'améliorer la qualité de vie des résidents. Autant les citoyens de l'arrondissement que les visiteurs pourront mieux profiter des parcs riverains qui constituent des îlots de fraîcheur de grande importance.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder aux travaux d'aménagement des berges.

- Il est prévu qu'il y aura interruption de l'utilisation des sentiers cyclables et piétons des secteurs désignés au projet pendant la durée des travaux, lesquels seront effectués durant l'automne 2021.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conception : à la suite de l'adoption de la résolution octroyant un contrat pour des services professionnels par les instances décisionnelles visées;

- Réalisation des travaux : Automne 2021.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas MALATESTA  
Agent technique en environnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-03

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en arrondissement



**Dossier # : 1216731001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un mandat à FNX-INNOV INC. pour soumettre, au nom de l'arrondissement de Lachine, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, la demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1), ainsi qu'à présenter tout engagement ou document en lien avec ces demandes, dans le cadre du projet d'aménagement de berges

D'octroyer un mandat à FNX-INNOV INC. pour soumettre, au nom de l'arrondissement de Lachine, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, la demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et la demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1), ainsi qu'à présenter tout engagement ou document en lien avec ces demandes, dans le cadre du projet d'aménagement de berges.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-25 17:56

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216731001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un mandat à FNX-INNOV INC. pour soumettre, au nom de l'arrondissement de Lachine, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, la demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1), ainsi qu'à présenter tout engagement ou document en lien avec ces demandes, dans le cadre du projet d'aménagement de berges

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis quelques années, des segments de berges le long des parcs riverains de l'arrondissement présentent des problématiques d'érosion importantes. Afin de remédier à cette situation, l'arrondissement a octroyé un contrat à la firme FNX-INNOV INC. afin de planifier le réaménagement de certaines portions de rives. Les travaux d'aménagement sont prévus pour l'automne 2021.

Toutefois, avant de débiter tout travaux, l'arrondissement doit obtenir, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ainsi qu'une autorisation du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF).

Le mandat accordé à la firme FNX-INNOV INC. comprend la préparation des demandes en vue d'obtenir les autorisations nécessaires pour la réalisation du projet.

La demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC et la demande d'autorisation auprès du MFFP, doivent être accompagnées d'une résolution du conseil d'arrondissement, qui autorise le représentant de l'arrondissement, soit FNX INNOV INC., à soumettre au MELCC et au MFFP, pour et au nom de l'arrondissement, ces demandes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**14 septembre 2020 - CA20 19 0167 (1208362001)**

Octroi d'un contrat à FNX-INNOV INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine, au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 195 968,28 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 - Un soumissionnaire conforme

## **DESCRIPTION**

Il s'agit pour le conseil d'autoriser la firme FNX-INNOV INC. à soumettre, au nom de l'arrondissement, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP), la demande de certificat d'autorisation en vertu de la LQE et la demande d'autorisation en vertu de la LCMVF ainsi qu'à présenter tout engagement et document en lien avec ces demandes dans le cadre du projet d'aménagement de berges.

## **JUSTIFICATION**

En s'engageant ainsi, l'arrondissement pourra amorcer les démarches en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du MELCC et d'une autorisation auprès du MFFP. Ces autorisations doivent être obtenues avant d'entreprendre toute intervention le long des berges.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des frais sont exigés par le MELCC et le MFFP pour l'étude du dossier en vue de l'obtention du certificat. Ces frais seront tirés du montant des incidences lié au présent projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun travaux ne pourront être réalisés sans l'obtention du certificat d'autorisation.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Hiver 2021: Début des démarches en vue de l'obtention du certificat d'autorisation du MELCC et de l'autorisation du MFFP.

Les délais pour la délivrance du certificat d'autorisation sont variables et sont encore à déterminer dans le cadre du projet en rubrique.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine GOLDSTYN  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-20

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement





**Dossier # : 1217626001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC. pour des services techniques pour les piscines extérieures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 33 887,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-15786

De renouveler, pour l'année 2021, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC., par la résolution CA17 19 0102, pour des services techniques pour les piscines extérieures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 33 887,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-15786;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:04

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217626001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC. pour des services techniques pour les piscines extérieures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 33 887,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-15786

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine a un besoin de main-d'oeuvre spécialisée pour l'opération technique des bassins extérieurs. Ce besoin consiste à effectuer les opérations d'ouverture et de fermeture des installations aquatiques extérieures, de l'inspection des systèmes de filtration et de soutien technique pour le personnel aquatique qui assure l'opération des systèmes et de la gestion de la qualité de l'eau des bassins aquatiques de l'arrondissement. Un appel d'offres public fut lancé le 25 janvier 2017 et l'ouverture des soumission a eu lieu le 13 février 2017. La firme PÉGASE CONSTRUCTION INC. a remporté l'appel d'offres. Le mandat de l'appel d'offres couvrait les saisons 2017, 2018, et 2019 avec deux options de prolongation, d'une année à la fois, pour les années 2020 et 2021, conformément à la section III, clause administrative particulière 5 - Prolongation de contrat pour la deuxième et dernière année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-02-03- CA20 19 0007) (1207626001)**

Renouvellement, pour l'année 2020, du contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC. pour des services techniques pour les piscines extérieures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 33 887,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-15786

**2017-04-10 - CA17 19 0102 (1173550006)**

D'octroyer un contrat à la firme Pégase Construction inc., seul soumissionnaire conforme, pour des services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine pour les années 2017, 2018 et 2019, au montant maximal de 100 569,55 \$, avec possibilité de reconduction pour les années 2020 et 2021 - Appel d'offres public numéro 17-15786 - Deux (2) soumissionnaires

**DESCRIPTION**

L'adjudicataire est responsable d'effectuer l'ouverture et la fermeture des bassins aquatiques extérieurs gérés par l'arrondissement, soit ceux situés au parc LaSalle, au parc Kirkland, au parc Michel-Ménard et au parc Carignan. De plus, il fournira une formation de 12 heures en début de saison au personnel aquatique des piscines sur le fonctionnement technique de travail dans les salles de filtration. Pendant le premier mois d'opération, l'adjudicataire effectuera deux visites de soutien technique par semaine dans les installations et pourra être appelé au besoin pour des appels de service. Un budget annuel de 10 000 \$ est réservé afin que l'adjudicataire puisse effectuer des réparations d'entretien requises, sous approbation de l'arrondissement. Suite à la clôture des installations, l'adjudicataire doit produire un rapport sommaire de ces opérations, ce qui inclura l'état des équipements reliés aux salles de filtration ainsi que les recommandations d'investissement ou de réparation pour les années suivantes.

## **JUSTIFICATION**

Pendant les quatre premières années du contrat, les services rendus par PÉGASE CONSTRUCTION INC. ont grandement répondu aux attentes et aux besoins de l'arrondissement pour l'ensemble des services techniques, tels que requis dans l'appel d'offres. L'expertise de la compagnie a été bénéfique pour le maintien de la bonne condition des équipements mécaniques des piscines et l'entreprise a respecté les échéanciers pour l'ouverture et l'hivernisation des installations. Plusieurs réparations et travaux d'entretien préventifs ont été effectués durant le mandat, tels que le remplacement de sable dans des filtres ainsi que le remplacement de filtres, pompes et conduits désuets. Les visites de soutien technique et les entretiens préventifs nous ont permis de limiter les interruptions de service en raison de bris d'équipement ou de problèmes reliés à la qualité de l'eau.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Fournisseur no :** 427306

**Imputation budgétaire :**

2410-0010000-301431-07153-54590-0000-000000-000000-014007-00000-00000

**DA :** 668794

<b>Année</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>TPS 5 %</b>	<b>TVQ 9,975 %</b>	<b>Total avec taxes</b>
Option de renouvellement 2021	29 473,55 \$	1 473,68 \$	2 939,99 \$	33 887,22 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi du contrat des services techniques à l'adjudicataire contribuera au principe de développement durable de la collectivité montréalaise par le biais de l'opération des installations aquatiques extérieures de l'arrondissement. L'offre de services de bain libre permet à l'arrondissement de contribuer à une meilleure qualité de vie des résidents.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat est essentiel à l'ouverture et au bon fonctionnement des installations pour la saison estivale 2021. L'expertise de la compagnie dans le domaine de la mécanique d'une piscine sera un bon atout pour la première saison de la nouvelle piscine du parc LaSalle suite à la mise au normes de l'installation.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En cas d'éclosion parmi les membres de notre personnel, la compagnie pourra assurer un maintien de la qualité de l'eau et du fonctionnement des équipements durant cette période.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'année 2021 est la dernière année d'option pour le renouvellement du contrat.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ted COX  
chef de section - sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAULT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social

Le : 2021-01-18



**Dossier # : 1204076012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 22 016,57 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457

De renouveler, pour l'année 2021, le contrat octroyé à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), par la résolution CA19 19 0087, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 22 016,57 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:07

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204076012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 22 016,57 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer à la compagnie Equipe Verte Inc., opérant sous le nom de Goodbye Graffiti™ Montréal, un contrat pour des travaux d'enlèvement et de recouvrement des graffitis sur diverses bâtisses et résidences privées de l'arrondissement pour un montant total de 22 016,57 \$, taxes incluses, pour l'année 2021. Ce contrat représente la deuxième et dernière année d'option de renouvellement prévues à l'appel d'offres 19-17457 ainsi qu'un ajout préventif afin de couvrir les travaux sur le mobilier urbain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-09-14 - CA20 19 0169 (1204076002 - Addenda)**

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 11 003,11 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), majorant ainsi le montant total du contrat à 31 980,29 \$, toutes taxes incluses

**2020-02-03 - CA20 19 0008 (1204076002)**

Renouvellement, pour l'année 2020, du contrat octroyé à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 10 558,15 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457

**2019-04-01 - CA19 19 0087 (1194076001)**

Octroi d'un contrat à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 10 419,03 \$, toutes

taxes incluses, pour l'année 2019, avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021 - Appel d'offres sur invitation numéro 19-17457 - Trois soumissionnaires

## DESCRIPTION

L'octroi du contrat permettra d'enlever jusqu'à 1 100 mètres carrés de graffitis et recouvrir jusqu'à 800 mètres carrés en 2021, montant qui a été évalué selon les besoins des dernières années.

## JUSTIFICATION

Ce contrat permet de réaliser le volet enlèvement et recouvrement du Programme graffitis de l'arrondissement de Lachine.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'année d'option de renouvellement prévoit un ajustement des tarifs suivants :

		Superficie prévisionnelle en m <sup>2</sup>	2019	2020	2020 - Addenda	2021	2021 - ajout
<b>Article 1</b>	Prix unitaire pour l'enlèvement des graffitis	1 100	<b>4,98 \$</b>	5,09 \$	5,09 \$ (1 000 m)	5,15 \$	5,15 \$ (1 000 m)
<b>Article 2</b>	Prix unitaire pour le recouvrement des graffitis	800	<b>4,48 \$</b>	4,58 \$	4,58 \$ (1 000 m)	4,63 \$	4,63 \$ (1 000 m)
<b>Montant total incluant les taxes</b>			<b>10 419,03 \$</b>	10 558,15 \$	11 003,11 \$,	10 772,01\$	11 244,56 \$

**Firme :** Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal)

**Imputation :** 2410 0010000 301436 03101 54590 000000 0000 000000 014044 00000 00000

**Coût sommaire régulier :** 10 772,01\$, taxes incluses

À ce montant, nous ajoutons une prévision d'ajouts pour le mobilier urbain.

1000 mètres à 5,15\$ /m<sup>2</sup> = 5 150 \$

1000 mètres à 4,63 \$ /m<sup>2</sup> = 4 630 \$

**Coût sommaire ajouts:** 11 244,56 \$, taxes incluses.

Imputation: 2410.0010000.301420.03103.55402.00000.0000

**Coût total combiné: 22 016,57 \$, toutes taxes incluses.**

DA: 667672

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'attribution de ce contrat est essentielle pour réaliser l'enlèvement et le recouvrement des graffitis dans l'arrondissement de Lachine. Les études démontrent que moins on intervient sur l'enlèvement de graffitis, plus le phénomène s'accroît sur les territoires touchés.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Animateur sports, loisirs et développement social

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT  
Chef de division - Sports, loisirs et développement social

Le : 2021-01-14





**Dossier # : 1217131001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL) et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL);

D'octroyer une contribution financière à l'Association centre-ville Lachine (ACVL) au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 07:56

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217131001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL) et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de la COVID-19 ont mis l'ensemble de l'écosystème commercial dans une incertitude sans précédent. De très nombreux établissements commerciaux ont été forcés de fermer leurs portes mais ceux qui ont pu maintenir une partie de leurs opérations ont été confrontés à des conditions difficiles et à une très faible fréquentation par rapport à la normale. La situation a généré d'importants problèmes, particulièrement chez les petits commerces de quartier, où l'absence de client et le manque de liquidité qui en a résulté, a eu pour conséquence la mise au chômage d'employés, le report de paiements de frais récurrents et une insécurité collective.

L'état de précarité et d'incertitude quant aux possibilités de maintenir une offre en biens et en services de proximité à la clientèle qui vit, travaille et fréquente le quartier durant la phase de reprise graduelle des activités des commerces continue à semer le doute quant à leur pérennité chez les experts du domaine et au sein des associations qui représentent ces commerces. Pour venir en aide aux commerçants de Lachine l'Association centre-ville de Lachine a déposé un projet visant à stimuler la reconnaissance sociale des commerces de Lachine, de stimuler leur fréquentation et de générer des revenus pour des organisations communautaires.

Le projet se décline en trois axes :

- Soutenir l'achat de proximité pour sa contribution à l'écosystème du quartier et à la qualité de vie de ses résidents et travailleurs;
- Impliquer les commerçants de l'ensemble de l'arrondissement de Lachine, rétablir la confiance, stimuler l'appartenance à l'association et à l'arrondissement et encourager la mise en place de nouvelles pratiques commerciales durables et adaptées aux nouvelles réalités sanitaires;
- Développer une campagne de financement participatif au profit des citoyens, des commerçants et d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance œuvrant auprès de la population de l'arrondissement.

Le présent sommaire a pour objet d'accorder, en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à l'ACVL pour la mise en oeuvre et la réalisation d'une campagne de sociofinancement ainsi que la convention à intervenir.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2020-06-19 - CA20 19 0116 (1207131001)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL) et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine

## **DESCRIPTION**

Depuis le printemps 2020, par périodes successives de confinement, une majorité des commerces jugés non essentiels ont été et continueront d'être fermés dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Afin de recréer le lien commerce-client-communauté, stimuler la fréquentation des rues commerçantes et maintenir la contribution du commerce de proximité à la vie de quartier, l'ACVL désire s'associer à des partenaires pour développer une campagne de financement participatif impliquant les membres de l'association et les commerçants de l'ensemble de l'arrondissement.

Les retombées attendues de cette campagne qui pourrait débuter au début mars seront à la fois économiques et sociosanitaires.

La campagne, qui serait la deuxième sur le territoire après celle du printemps 2020, est le fruit d'une mutualisation des ressources et des tactiques de communication entre rues commerçantes dans Lachine.

Pour réaliser cette campagne, l'ACVL s'est associé à La Ruche, un organisme spécialisé en campagne de financement participatif.

En surplus des retombées économiques ou financières, le projet contribuera à :

- Stimuler l'achat local;
- Encourager la fréquentation citoyenne des commerces locaux;
- Favoriser la communication entre les commerçants de Lachine;
- Encourager le commerçant dans le processus de reprise des affaires.

Enfin, sous la coordination de l'ACVL, le partage des rôles dans la campagne est prévu être le suivant :

ACVL et arrondissement de Lachine :

- Recrutement des commerçants participants;
- Nom et stratégie de la campagne;
- Production et acheminement des certificats-cadeaux;
- Assurer la relation citoyen-consommateur avec les commerces participants;
- Gestion des comptes.

## **JUSTIFICATION**

Ce soutien financier d'exception est essentiel parce qu'il favorisera l'émergence d'un projet innovant, mutualisé et qui mise sur l'écosystème des quartiers. Le recours à une campagne participative contribuera à plusieurs aspects de la vie économique et communautaire de

Lachine et ouvrira la voie à d'autres initiatives d'économie sociale ou du moins, à la mise en commun d'efforts entre commerçants et organismes communautaires.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service du développement économique de la Ville de Montréal a accordé une subvention de 25 000\$ pour cette campagne de sociofinancement et le Fonds COVID19 de l'arrondissement un montant de 9 774\$.

Conformément à la pratique en usage, les modalités du soutien financier sont précisées dans le projet de convention joint à la présente. Un premier versement constituant 80 % du soutien accordé sera fait à la signature de l'entente et un deuxième et dernier versement, représentant 20% du soutien accordé, sera fait à la réception du bilan de la campagne.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution permettra de bonifier la campagne de sociofinancement et d'aider des commerces affectés par le confinement. .

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La présente contribution financière favorisera, à court terme, la mobilisation des ressources chez les commerçants de Lachine, l'influx d'une confiance envers la reprise des activités commerciales et la mise en valeur du commerce de l'arrondissement. Elle aura un impact significatif sur la fréquentation et la vitalité des rues commerçantes de Lachine.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communications sera coordonnée entre les partenaires du projet.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghislain DUFOUR  
Commissaire - developpement economique

**ENDOSSÉ PAR**

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-01-19



**Dossier # : 1217626002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconnaissance de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022

D'approuver la reconnaissance de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC., en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 07:49

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1217626002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconnaissance de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif..

Le 9 mai 2016, le conseil d'arrondissement adoptait la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine afin que celles-ci entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement approuvait la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. Il s'agit maintenant de procéder au renouvellement de la reconnaissance.

Au cours de la période de reconnaissance (du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019), six (6) organismes se sont ajoutés et feront l'objet de sommaires décisionnels distincts lorsqu'ils atteindront l'échéance de leur reconnaissance.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)**

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**2017-08-07 - CA17 19 0238 (1173550009)**

Reconnaissance de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 7 août 2017 au 1<sup>er</sup> août 2020

**2017-02-13 - CA17 19 0033 (1163948018)**

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

**2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)**

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;

**DESCRIPTION**

Une sommaire a été adopté le 13 février 2017 afin d'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

**JUSTIFICATION**

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'Arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. Il accepte d'adhérer aux différentes politiques adoptées par la Ville de Montréal.

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé à l'organisme de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, listes des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités et de réaliser au moins un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle au cours de son cycle triennal de reconnaissance. Conformément à la politique, l'organisme devra être facturé (10 \$/heure plus taxes) pour l'utilisation de locaux selon les conditions de la politique de reconnaissance, car ils ne pourront pas respecter le critère de membre du conseil d'administration (C.A.) Lachinois ou Montréalais dès janvier 2021.

La fiche d'évaluation de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. est en pièce jointe.

La Direction CSLDS recommande donc la reconnaissance (sous condition) de l'organisme pour une durée de deux (2) ans, afin de se conformer aux cycle de renouvellement de l'ensemble des organismes reconnue par l'arrondissement de Lachine. Le présent renouvellement est conditionnel à la remise d'un sondage de satisfaction de la clientèle en 2021.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La reconnaissance de cet organisme permet à l'Arrondissement de bonifier son offre de services aux citoyens de l'arrondissement de Lachine.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Lachine.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ted COX  
chef de section - sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAULT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social

Le : 2021-01-20



**Dossier # : 1217241001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconnaissance de ATELIER DE VERRE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022

D'approuver la reconnaissance de ATELIER DE VERRE DE LACHINE, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 07:38

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217241001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconnaissance de ATELIER DE VERRE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

Le 9 mai 2016, le conseil d'arrondissement adoptait la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine afin que celles-ci entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement approuvait la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. Durant cette période, l'organisme l'ATELIER DE VERRE DE LACHINE n'avait pas été reconnu. Il s'agit maintenant de procéder au renouvellement de sa reconnaissance dans la catégorie G pour la période de 2021 à 2022. L'objectif principal de cet organisme est de donner des cours de qualité sur le travail de vitrail et du verre d'art à une clientèle de tous les âges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)**

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**2017-12-04 - CA17 19 0309 (1176759014)**

D'approuver la reconnaissance de ATELIER DE VERRE DE LACHINE en vertu de la Politique

de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification

**2017-02-13 - CA17 19 0033 (1163948018)**

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

**2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)**

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine

**DESCRIPTION**

Une sommaire a été adopté le 13 février 2017 afin d'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

**JUSTIFICATION**

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'Arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. Il accepte d'adhérer aux différentes politiques adoptées par la Ville de Montréal.

La Direction Culture et bibliothèque a demandé à cet organisme de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'il respecte les différents critères permettant sa reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, listes des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités et de réaliser au moins un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle au cours de son cycle triennal de reconnaissance. L'organisme l'ATELIER DE VERRE DE LACHINE a soumis tous les documents demandés.

La Direction CSLDS recommande donc la reconnaissance de l'ATELIER DE VERRE DE LACHINE pour une durée de deux (2) ans, afin de se conformer aux cycle de renouvellement de l'ensemble des organismes reconnue par l'arrondissement de Lachine.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La reconnaissance de cet organisme permet à l'Arrondissement de bonifier son offre de services aux citoyens de l'arrondissement de Lachine.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Lachine.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée S ASSELIN  
C/s arts de la scene <<arr.lach>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-20

Lynn THIBAULT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1204076013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retrait de la reconnaissance de l'organisme JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

D'approuver le retrait de la reconnaissance de l'organisme JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:06

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1204076013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retrait de la reconnaissance de l'organisme JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.  
 En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)**

D'approuver les précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

**2016-10-03 - CA16 19 0300 (1163948013)**

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel

**2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)**

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**DESCRIPTION**

JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) a complété un processus de reconnaissance le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et a été admis dans la catégorie C - Organismes régionaux. Pour maintenir leur reconnaissance, les organismes reconnus doivent remettre à

chaque année un ensemble de documents administratifs.  
Toutefois, l'organisme JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) nous a signifié sa décision de ne plus être reconnu par l'arrondissement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif. Voir en annexe le courriel à cet effet.

## **JUSTIFICATION**

JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) a communiqué sa volonté de se retirer du processus de maintien de reconnaissance de l'arrondissement de Lachine.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le retrait de la reconnaissance de JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) soustrait l'obligation de l'organisme à transmettre ses documents à jour pour le maintien de sa reconnaissance. Conséquemment, nous allons retirer ce groupe de nos listes. Il n'aura donc plus droit aux services et soutien prévus à la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Animateur sports, loisirs et développement  
social

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-14

Lynn THIBAULT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social>



**Dossier # : 1213547001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er octobre au 30 novembre 2020

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2020.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 07:55

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213547001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er octobre au 30 novembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2020. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes huit listes pour approbation, soit cinq listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement) ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période des mois d'octobre et novembre 2020.

**Cartes de crédit Visa :** tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois d'octobre et novembre 2020.

**Bon de commande :** tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant les mois d'octobre et novembre 2020.

**Liste des factures non associées à un bon de commande :** ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant les mois d'octobre et novembre 2020.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

**Virement de crédit :** cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1<sup>e</sup> octobre au 30 novembre 2020. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine LECLAIR  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-20

Lavinia BADEA  
Chef de division, ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)* de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:56

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

D'édicter l'ordonnance OCA21-19001-1 afin de permettre à l'arrondissement d'offrir une session de cours écourtée pour un tarif équivalent au prorata du tarif pour une session de cours normale, taxes en sus, si applicable.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-12-14 17:18

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

*D'adopter le Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine.*

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
André HAMEL  
Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

**CONTENU****CONTEXTE**

Trois modifications ont été apportées au projet de règlement depuis sont dépôt lors de la séance du 2 novembre 2020 :

1- Ajout au deuxième alinéa de l'article 2 de la possibilité d'édicter une ordonnance afin de réduire un tarif;

2- Ajustement du montant prévu à l'article 19.2 concernant le montant maximal des amendes à accumuler avant la perte de privilège dans les bibliothèques, qui passe à 5 \$ pour les enfants et à 10 \$ pour les adultes, conformément aux orientations reçues de la Ville;

3- Ajustement des tarifs prévus à l'article 19.4 relativement aux frais de photocopies dans les bibliothèques en fonction des orientations reçues de la Ville.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le contexte actuel de la crise de la COVID-19 et des impacts sur le déroulement des cours offerts par l'arrondissement de Lachine, l'arrondissement pourra en vertu de l'ordonnance OCA21-19001-1 offrir une session de cours écourtée au coût équivalent au prorata du coût pour une session normale de cours, taxes en sus.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent projet de règlement sur la tarification est nécessaire dans le cadre du déploiement d'Agir-Permis qui vise une gestion automatique des frais applicables. Cet amendement permettra de disposer d'une grille de tarification uniformisée pour l'ensemble des arrondissements.

L'essentiel des modifications au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de Lachine vise l'ajout de nouvelles catégories de frais et une nouvelle façon de calculer les tarifs, par exemple :

- pour les tournages cinématographiques, des tarifs fixés actuellement selon le type de véhicules et la location d'espaces publics alors que l'ajustement propose des tarifs basés sur la surface occupée par mètres carrés et par mètre linéaire;
- pour le transport hors-norme, des tarifs fixés actuellement par nombre de jour (25,00 \$) ou par mois (100,00 \$) alors que l'ajustement propose un tarif pour l'émission du permis calculé par passage sur le territoire.

Vous trouverez, en pièce jointe, les principales modifications (en rouge) des articles visés par cet amendement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)**

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

**2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)**

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

**2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

**2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)**

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

**2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)**

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019* (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

**2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)**

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

## DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Par ailleurs, les tarifs pour le Port de plaisance ont été retirés à l'exception des tarifs de la "Marina des pêcheurs et chasseurs sportif du Lac Saint-Louis" qui ont été indexés de 10% et pour lesquels un tarif non-résident a été introduit. Les tarifs pour le batobus ont été conservés.

Les principales modifications concernent la **SECTION I - AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit :

- revoir les frais d'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage;
- ajouter des frais d'étude d'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une nouvelle construction, pour toute installation ou modification d'une enseigne dans les zones de reconversion et pour tout travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain dans les zones ou les catégories de bâtiments visées (R-208, R-209, R-210 et R-212 (Secteur Prével, Village St-Louis, R-213, R-216 (Havre Saint-Louis), C-356 et C-301 (Victoria et 25<sup>e</sup> Avenue), les zones de reconversion (dont le Secteur Lachine-Est));
- revoir les frais d'étude pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel, une demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise et une demande d'approbation d'une démolition;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- revoir les frais d'étude d'une demande concernant la construction , l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (RLRQ, chapitre C-8.2);
- augmenter le montant minimum à 404 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 149 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 439 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment pour tout autre usage, représentant une augmentation de 1,9 % par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum à 231 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m<sup>2</sup>, représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 149 \$ et pour tout autre permis à 439 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1% par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020;

- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**, soit :

- cours de natation;
- formation en sauvetage;
- aquaforme;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- location d'espaces au Centre Fernand-Laplaine, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Lachine.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Mathieu LEGAULT  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-27



**Dossier # : 1206470031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14 <sup>e</sup> Avenue

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 6 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020 ainsi que du 11 janvier 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue, ayant pour effet de permettre :

- pour un bâtiment multifamilial, des entrées multiples, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment multifamilial, une entrée commune;
- pour un agrandissement, deux cases de stationnement, et ce, bien que le Règlement prévoit, trois cases de stationnement.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:28

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206470031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14 <sup>e</sup> Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant, pour un bâtiment multifamilial, des entrées multiples et de deux (2) cases de stationnement au lieu de trois (3) cases pour l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment mixte en bâtiment résidentiel de six (6) logements, situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue, sur les lots portant les numéros 2 133 603 et 2 133 604 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****2020-06-01 - CA20 19 0109 (1206470013)**

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé aux 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue

**2020-02-03 - CA20 19 0028 (1196470064)**

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue

**DESCRIPTION**

Le projet de reconversion du bâtiment mixte en bâtiment exclusivement résidentiel a connu plusieurs variations, passant d'un agrandissement pour six (6) logements à un triplex, tous deux présentés au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Depuis quelques mois, le propriétaire avait entamé des démarches afin d'acquérir le terrain adjacent et agrandir sa propriété dans l'optique de densifier. La proposition du triplex permettait d'assurer l'occupation en attendant la construction d'un multifamilial.

Le propriétaire s'est finalement décidé à reconsidérer le premier projet, avec quelques modifications.

Ainsi, en plus des éléments détaillés dans la description de la rencontre du 11 décembre 2019 (voir la fiche CCU), le requérant a souhaité agrandir le logement situé dans la partie arrière du rez-de-chaussée à même l'actuel garage pour lequel de nouvelles ouvertures sont prévues. La porte de garage est ainsi remplacée par une large fenêtre coulissante, et une porte (voir les pièces jointes 03a et 03b).

## **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2020 ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN

Le : 2021-01-07

Conseillère en aménagement

Directeur



**Dossier # : 1218885001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'aménagement d'un accès pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 6 novembre 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à un projet d'aménagement d'un accès pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame, ayant pour effet de permettre l'aménagement d'un accès aux logements donnant sur la rue Notre-Dame, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un accès aux logements situé dans la zone C-415 doit être localisé sur une rue transversale à la rue Notre-Dame.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:02

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1218885001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'aménagement d'un accès pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame

**CONTENU****CONTEXTE**

La requérante souhaite permettre l'aménagement d'un accès aux logements donnant sur la rue Notre-Dame, alors que, pour une propriété de la zone C-415, un accès aux logements doit être localisé sur une rue transversale à la rue Notre-Dame.

Cette situation contrevient à l'article 6.2.3.3.2 du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2020 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-11

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises





**Dossier # : 1208885011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 3025, rue Victoria

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 9 novembre 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à un projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 3025, rue Victoria, ayant pour effet de permettre l'installation de deux enseignes permanentes (une de type pylône et une attachée au bâtiment principal) dont le message serait disposé sur trois lignes, et ce, bien que le Règlement prévoit que le message soit disposé sur un maximum de deux lignes.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:01

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208885011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 3025, rue Victoria

**CONTENU****CONTEXTE**

La requérante souhaite permettre l'installation de deux enseignes permanentes (une de type pylône et une attachée au bâtiment principal) dont le message serait disposé sur trois lignes, alors qu'il est autorisé un message disposé sur un maximum de deux lignes (une ligne excédentaire).

Cette situation contrevient à l'article 4.16.4.3.3 (b) du *Règlement sur le zonage* (2710).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2020 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-11

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises



**Dossier # : 1206470032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date des 6 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020 ainsi que du 11 janvier 2021, accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement et la transformation de l'immeuble situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue, aux conditions suivantes :

- Que la case de stationnement additionnelle proposée (en diagonale, près du coin de rue), ne soit pas aménagée;
- Que la partie du garage non recouverte de brique soit recouverte de Canexel.

D'abroger la résolution CA20 19 0028, adoptée lors de la séance du 3 février 2020.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:09

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206470032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment mixte en bâtiment résidentiel de six (6) unités, situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue, sur les lots portant les numéros 2 133 603 et 2 133 604 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-06-01 - CA20 19 0109 (1206470013)**

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé aux 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue

**2020-02-03 - CA20 19 0028 (1196470064)**

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 885-889, 14<sup>e</sup> Avenue

**DESCRIPTION**

Le bâtiment mixte au coin de la 14<sup>e</sup> Avenue et de la rue Duff Court a longtemps fait l'objet de plaintes pour nuisance et d'un suivi de la part de l'arrondissement. Le commerce, ayant abrité un dépanneur, a été sinistré une première fois dans le début des années 2000 puis un peu après 2012 pour être complètement désaffecté.

Depuis, plusieurs plaintes pour insalubrité, graffitis et terrain non entretenu ont été enregistrées. Les propriétaires se sont également présentés un certain nombre de fois avec des projets de réaménagement qui n'ont jamais été réalisés.

Le requérant, nouvel acquéreur du bâtiment, a pour sa part déposé une demande de conversion de l'immeuble mixte, comptant deux (2) unités de logement, en une habitation multifamiliale de six (6) logements, supprimant ainsi la partie commerciale.

L'analyse réglementaire de la proposition a permis de constater une non-conformité concernant le nombre d'entrées. En effet, la définition de « Habitation multifamiliale », à l'article 1.2.6 du *Règlement sur le Zonage* (2710), stipule que le bâtiment est pourvu d'une

entrée commune. Hors le projet soumis prévoit plusieurs entrées (5) desservant les différentes unités.

## **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2020 ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-07

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN  
Directeur



**Dossier # : 1218885004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure des façades pour l'immeuble situé au 200-212, 24e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de transformation majeure des façades soumis pour le bâtiment principal situé au 200-212, 24e Avenue, conformément au plan réalisé par la firme Farzin Asgari Architecte, daté du 23 novembre 2020.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-22 09:05

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218885004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure des façades pour l'immeuble situé au 200-212, 24 <sup>e</sup> Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant une transformation majeure des façades du bâtiment principal situé au 200-212, 24<sup>e</sup> Avenue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le requérant projette de procéder à une transformation majeure du bâtiment principal (habitation trifamiliale à structure isolée). Les travaux consistent en la rénovation complète (intérieure et extérieure), incluant la restauration des fondations, suite à l'incendie du 7 avril 2019 qui a ravagé le bâtiment érigé depuis environ 1890.

L'empreinte au sol et le volume du bâtiment demeureront les mêmes, puisque les fondations actuelles et les murs extérieurs seraient conservés. Il en est de même pour le nombre d'unités de logement qui resterait à trois.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2020 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2021-01-11

**Dossier # : 1218885003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades pour l'immeuble situé au 160, boulevard Saint-Joseph

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de transformation des façades soumis pour le bâtiment principal situé au 160, boulevard Saint-Joseph, conformément à la demande déposée par la requérante, en date du 30 novembre 2020.

D'indiquer que ce PIIA est assujetti à la condition suivante :

- Que le revêtement de l'élévation Ouest du bâtiment soit installé au plus tard six mois après la date d'émission du permis de construction et que le revêtement de l'ensemble des autres élévations soit installé au plus tard un an après la date d'émission du permis.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-22 09:05**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1218885003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades pour l'immeuble situé au 160, boulevard Saint-Joseph

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant une transformation majeure des façades du bâtiment principal situé au 160, boulevard Saint-Joseph.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La requérante souhaite transformer les façades du bâtiment principal en les recouvrant de revêtement profilé métallique gris.

Cette demande fait suite à un avis d'infraction envoyé par la DAUSE, reprochant la désagrégation du revêtement mural du bâtiment principal. En fait, ce bâtiment est recouvert d'une mousse isolante sur laquelle un enduit (non défini, s'apparentant à de la peinture ou à du crépi) a été ajouté. Cet enduit s'est effrité de telle façon que l'isolant est visible en grande partie.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2020 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-13

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

**Dossier # : 1218885002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure de la façade avant et d'agrandissement vertical pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de transformation majeure de la façade avant et d'agrandissement vertical soumis pour le bâtiment principal situé au 980, rue Notre-Dame, conformément au plan réalisé par la firme 2Architectures, daté du 27 novembre 2020. D'indiquer que ce PIIA est assujette aux conditions suivantes :

- Que l'éclairage de la façade avant proposé soit remplacé par des luminaires encastrés, situés au-dessus des quatre ouvertures du rez-de-chaussée;
- Que soit remis à la DAUSE, avant l'émission du permis de construction, un plan de l'élévation avant incluant les bâtiments mitoyens. Ce plan devra être à l'échelle et inclure les cotes du bâtiment visé par la demande, de même que celles des bâtiments mitoyens. Ce plan devra démontrer que les éléments de la façade avant sont alignés avec ceux des bâtiments voisins, tel que demandé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion d'octobre 2020. Au besoin, pour assurer l'exactitude des cotes demandées, la contribution d'un arpenteur-géomètre à l'élaboration de ce plan est recommandée. Un manquement ou une inexactitude entre les plans soumis pour construction et les travaux exécutés représentera une non-conformité à cette exigence et sera passible de procédures légales visant à corriger cette situation.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-22 09:22**Signataire :** André HAMEL

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218885002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure de la façade avant et d'agrandissement vertical pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant une transformation majeure de la façade avant et un agrandissement vertical du bâtiment principal situé au 980, rue Notre-Dame.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La requérante projette de procéder à une transformation majeure de la façade avant et d'agrandir verticalement, par l'ajout d'un étage complet et de mezzanines, le bâtiment principal.

Ces travaux, assujettis au PIIA, s'insèrent dans un projet global visant à convertir la fonction exclusivement commerciale de l'immeuble par des fonctions mixtes, commerciale et résidentielle.

Ainsi, la conversion proposée conserverait 147,8 mètres carré d'espace commercial (répartis dans deux locaux), alors que le reste du bâtiment agrandi compterait un total de 15 logements, en plus d'espaces de rangement divers au sous-sol. Les logements proposés sont des studios et des unités d'une chambre. Plusieurs de ceux-ci sont sur deux niveaux et/ou comportent une aire d'agrément privée. Finalement, une terrasse commune sur le toit est prévue.

La présente proposition est en fait la troisième version du projet. Une proposition initiale a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) pour commentaires. La seconde proposition a été présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion d'octobre dernier. L'actuelle proposition fait suite aux commentaires émis par le comité lors de la dernière réunion.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2020 ayant trait à ce dossier.



**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2021-01-13



**Dossier # : 1210415001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 1625, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 28 août 2020 accompagnant une demande de permis de construction pour le projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 1625, rue Notre-Dame.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:26

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210415001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 1625, rue Notre-Dame

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site d'intervention se situe sur la portion Ouest de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine. Il s'agit du bâtiment qui abritait jusqu'à tout récemment la Caisse Desjardins. Le requérant propose de démolir le deuxième étage au complet, de rénover celui-ci avec un agrandissement et une transformation du bâtiment existant afin de permettre l'aménagement au rez-de-chaussée de commerces ainsi que des logements sur les deux étages supérieurs. Douze (12) unités résidentielles y seront réparties.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le contexte urbain présente, de façon générale, une diversité typologique et une variété dans la forme des bâtiments, dans leur échelle ainsi que dans la configuration de la trame urbaine.

Situé entre les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Avenues, le site d'intervention est localisé dans un secteur à dominance commerciale. Les quelques logements existants sont généralement situés au deuxième étage des immeubles. Il s'insère donc dans une aire à vocation principalement commerciale comportant aussi des portions mixtes, notamment des rues de commerces et d'habitations.

Du côté sud, on retrouve un paysage urbain homogène à caractère résidentiel, avec des maisons jumelées, contiguës ou des maisons de ville de deux étages. En allant plus vers l'ouest, la rue Notre-Dame possède, pour sa part, un caractère plus résidentiel.

Le bâtiment de la Caisse Desjardins détonne par son style et son revêtement. Cependant, le cadre bâti des secteurs environnants est davantage homogène et généralement plus ancien, à l'exception de la portion de la rue Notre-Dame à l'est de la 19<sup>e</sup> Avenue où l'on trouve de nombreux bâtiments récents.

Le projet comprend la rénovation avec un agrandissement et une transformation du bâtiment existant pour permettre l'aménagement de commerces aux rez-de-chaussée et des logements sur les deux étages supérieurs.

## **CADRE RÉGLEMENTAIRE :**

Principales dispositions réglementaires du *Règlement sur le zonage* (2710) :

- Nombre d'étages : minimum deux (2) et maximum trois (3);
- Hauteur minimale en mètres : 6,4 mètres;
- Densité (cos) : minimum un (1) et maximum trois (3);
- Taux d'implantation au sol maximal de 98 %

Enjeux à considérer :

- Respect des objectifs et critères d'aménagement;
- Site d'implantation;
- Intégration urbaine;
- Visibilité;
- État général du bâtiment.

## **CONCEPT PROPOSÉ :**

Le projet consiste à redévelopper un site en transformant un bâtiment de faible gabarit occupé au préalable par une activité commerciale et donnant directement sur la rue Notre-Dame, entre les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Avenues. Le site inclut aussi un espace de stationnement extérieur situé du côté ouest.

Le terrain d'une superficie 656,20 m<sup>2</sup> (7 062,5 pi<sup>2</sup>) est de forme régulière avec une implantation près de l'emprise de rue, lui conférant un bon encadrement du domaine public.

Au départ, le projet comprenait uniquement la rénovation avec un agrandissement et une transformation du bâtiment existant pour permettre l'aménagement de commerces au rez-de-chaussée et des logements sur les deux étages supérieurs.

Après analyse et expertise du bâtiment existant par des experts, une quantité considérable d'amiante a été décelée, principalement dans la partie supérieure de l'édifice, d'où la nécessité du démantèlement complet du deuxième étage.

Le requérant propose donc de démolir le deuxième étage au complet, de rénover avec un agrandissement et une transformation du bâtiment existant pour permettre l'aménagement au rez-de-chaussée de commerces ainsi que de logements sur les deux étages supérieurs. Douze (12) unités résidentielles y seront réparties.

Présentement, le bâtiment destiné à accueillir le nouveau projet est vacant. Le projet aura les principales caractéristiques suivantes :

- Superficie du lot : 656,2 mètres<sup>2</sup>
- Empreinte au sol : 529,5 mètres<sup>2</sup>
- Taux d'implantation : 81 %
- Nombre d'étages : trois (3) étages

Occupation proposée : immeuble résidentiel avec une superficie commerciale au rez-de-chaussée et douze (12) logements répartis comme suit :

- Deux (2) logements avec trois (3) chambres

- Quatre (4) logements avec deux (2) chambres
- Six (6) logements avec une (1) chambre

Stationnement : Sept (7) cases existantes et maintenues.

L'agrandissement du bâtiment existant sera réalisé dans le respect de la structure et de l'enveloppe existante. Ainsi, un nouvel étage et une extension du bâtiment du côté ouest sont proposés. La composition de l'élévation principale propose un corps de bâtiment rythmé et renforcé par l'intégration de fenêtres à pans verticales établissant ainsi une relation entre le rez-de-chaussée et les deux niveaux supérieurs. La verticalité de ces ouvertures renforce la volumétrie du projet et lui confère une dimension contemporaine et actuelle.

## **JUSTIFICATION**

### **Recommandation :**

La Direction de l'aménagement urbain est favorable à la demande pour les raisons suivantes :

- Le projet est conforme aux critères des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment au niveau de son intégration urbaine grâce au respect de l'échelle du quartier;
- La volumétrie générale, l'apparence et l'architecture du projet proposé constituent une nette amélioration par rapport à l'existant;
- L'usage proposé est compatible au milieu d'insertion. Dans le projet, il est proposé de transformer et rénover un bâtiment commercial vacant à des fins résidentielles.
- La demande de démolition a été approuvée par le Comité de démolition lors d'une présentation le 9 décembre 2020.

À la séance du 9 décembre dernier, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement la demande de PIIA tels que les documents proposés. Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du CCU ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sihem BAHLOUL-MANSOUR  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-01-11



**Dossier # : 1217204001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel comprenant six logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 22 juillet 2020, accompagnant une demande de permis de construction pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel comprenant six logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> Avenue).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 15:21

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217204001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel comprenant six logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel comprenant six logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec. (7<sup>e</sup> Avenue).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-10-05 - CA20 19 0206 (1197204013)**

Adoption de la résolution - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 325, 7<sup>e</sup> Avenue et la construction d'un bâtiment résidentiel comprenant 6 logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec

**2020-11-12 - DA208986004 - (2208986004)**

Approbation de la résolution CA20 19 0206 autorisant la démolition de l'immeuble situé au 325, 7<sup>e</sup> Avenue et la construction d'un bâtiment résidentiel comprenant 6 logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec, adoptée le 5 octobre 2020 par le conseil d'arrondissement de Lachine, celle-ci étant conforme aux objectifs et dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du PPCMOI par la directrice (2208986004)

**DESCRIPTION**

Le bâtiment multifamilial proposé est implanté sur un lot transversal situé entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Avenue dont la profondeur et la superficie minimales sont conformes. Le concepteur, soucieux d'animer les façades sur rue, privilégie un bâtiment traversant (accès à deux façades opposées ou biorientées permettant un meilleur compromis entre apports de chaleur et apports lumineux (éclairage) en toute saison. Une seule entrée véhiculaire sera aménagée sur la façade de la 8<sup>e</sup> Avenue. Le sous-sol est occupé par un stationnement intérieur de neuf (9) véhicules, répartis sur un seul niveau et par un espace de rangement pour y entreposer notamment les bacs ou conteneurs de matières résiduelles. Le garage est ainsi fonctionnel et surtout accessible à partir de chacun des logements, le tout conformément aux recommandations des membres du CCU.



Le promoteur propose, pour ce nouveau bâtiment, une implantation en rangée, créant ainsi une mitoyenneté avec chacun des bâtiments voisins. Des servitudes d'empiètement sont également illustrées sur le certificat de localisation accompagnant la présente fiche technique. Le taux d'implantation au sol de la nouvelle construction sera d'environ 66 %, créant un volume moins imposant et qui répond à la volumétrie présente dans le secteur et laissant le minimum d'espaces verts sur le terrain exigé par la réglementation. Malgré l'abattage d'un conifère implanté dans la cour arrière donnant sur la 8<sup>e</sup> Avenue, le projet prévoit la plantation de cinq (5) nouveaux arbres et l'aménagement de jardinières et de pots de fleurs au niveau des terrasses situées à l'étage. Afin de compenser le manque de verdure au sol, la possibilité d'aménager un toit blanc, un toit vert ou une combinaison de ces matériaux aux fins purement écologiques a été soulevée lors de nos échanges avec les promoteurs. Depuis l'adoption du Règlement numéro 2710-92, il s'agit en fait d'une obligation pour tous les toits plats. Le projet répondait à la notion d'aires d'agrément pour une habitation multifamiliale qui correspondait à une (1) aire de 25 m<sup>2</sup> par logement, soit 150,0 m<sup>2</sup>. L'aire d'agrément exigée n'était pas obligatoirement en verdure au sol, elle pouvait comprendre : *les patios, les balcons de 1,5 m minimal de profondeur, les toits verts (végétalisés) et les terrasses sur toits de superficie minimale de 15 m<sup>2</sup>, les piscines extérieures creusées ainsi que les aires aménagées en jardin, excluant les aires de stationnement, les allées d'accès au stationnement et les aires occupées par un bâtiment.* Cette disposition a toutefois été remplacée par une nouvelle qui prévoit, lors de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment principal, au moins 20 % de la superficie non bâtie d'un terrain qui doit être recouverte de gazon ou plantée de végétaux en pleine terre. Dans le présent cas, la superficie non bâtie du terrain est de 238,3 m<sup>2</sup> dont au moins 20 % de cette superficie doit être en verdure, soit 47,66 m<sup>2</sup>. Cette modification réglementaire n'affecte en rien, la conformité du projet relative à la notion de verdissement.

#### *Parti architectural*

Le promoteur présente une option d'aspect classique empreinte de sobriété avec un revêtement de briques de couleur rouge que l'on retrouve dans le quartier. Quelques insertions de briques et de revêtement métallique de couleur noire agrémentent les façades. L'aspect architectural du projet est bonifié par de légers reculs des façades, la présence du couronnement en brique rouge, l'allègement de la structure du garde-corps des terrasses situées à l'étage, l'utilisation de trois revêtements extérieurs, dont la maçonnerie, la réduction de l'implantation au sol du bâtiment de façon à augmenter la surface végétalisée au sol. La reconsidération du nombre et de la couleur des revêtements extérieurs ainsi que l'ajout du couronnement tendent à réduire l'effet d'hétérogénéité en s'inspirant des caractéristiques architecturales et d'implantation les plus représentatives du milieu. Voir le tableau des critères accompagnant la présente fiche de PIIA.

Depuis l'adoption par les membres du conseil d'arrondissement le 5 octobre dernier de la résolution numéro CA 20 19 0206 autorisant la démolition de l'immeuble situé au 325, 7<sup>e</sup> Avenue et la construction d'un bâtiment résidentiel comprenant 6 logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec, la DAUSE a reçu le certificat de conformité attestant que la résolution (projet de PPCMOI) est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Ce dernier a été délivré le 12 novembre 2020. Un avis de promulgation a été publié le 16 novembre dernier afin de permettre l'entrée en vigueur de la résolution.

La DAUSE, conformément à la LAU, a présenté une demande de PIIA liée à la résolution de PPCMOI. Il s'agit en fait d'une simple technicalité juridique puisque les membres du CCU ont déjà recommandé et conditionné favorablement la demande de PPCMOI qui comporte notamment une section relative aux objectifs et critères d'aménagement, d'architecture et de design. À titre informatif, vous trouverez ci-après, l'extrait du procès-verbal de la rencontre du CCU du 10 avril 2019 qui stipule ce qui suit :

« UNANIMEMENT CONCLU :

*De recommander au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de résolution approuvant le projet de démolition et de construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) logements, sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002) et d'amorcer la procédure de démolition de façon indépendante, à la condition suivante :*

- *De conserver le parement de brique sur les façades latérales;*
- *De prévoir un revêtement métallique gris charbon sur les façades de la mezzanine.».*

## **JUSTIFICATION**

Dans le cas à l'étude, il faut se référer à la section 7 Objectifs et critères d'aménagement, d'architecture et de design de l'article 23 de la résolution de PPCMOI numéro CA20 19 0206 qui détermine les objectifs et critères applicables. Voir l'extrait ci-après : « **SECTION 7** OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

23. Toute demande de permis de construction relative au bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), selon les objectifs et critères qui suivent :

### Objectifs :

1° favoriser l'insertion en continuité avec le milieu d'accueil tout en reconnaissant l'autonomie de conception du bâtiment eu égard de l'hétérogénéité des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Avenues;

2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs de manière à ce que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure;

3° favoriser une construction visant à accroître la qualité d'ensemble du paysage architectural en dépit de l'hétérogénéité architecturale passablement élevée.

### Critères :

1° le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;

2° un bâtiment au parti architectural contemporain doit être favorisé;

3° l'utilisation de types et d'agencements de matériaux de revêtement s'inspirant de ceux des bâtiments composant le milieu d'insertion doit être favorisée;

4° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées

aux pages 6 à 11 et 13 du document intitulé « PROPOSITION – LES HABITATIONS 7<sup>ÈME</sup> AVENUE - RÉVISÉ LE 22 JUILLET 2020 » joint en annexe B à la présente résolution;

5° l'implantation, l'architecture et la composition volumétrique du bâtiment doivent tendre à respecter celles précisées au document intitulé « PROPOSITION – LES HABITATIONS 7<sup>ÈME</sup> AVENUE – RÉVISÉ LE 22 JUILLET 2020 », joint en annexe B à la présente résolution;

6° les travaux d'aménagement paysager et de plantation d'arbres doivent tendre à respecter ceux illustrés aux pages 1, 3, 6, 7, 10, 11 et 14 du document intitulé « PROPOSITION – LES HABITATIONS 7<sup>ÈME</sup> AVENUE – RÉVISÉ LE 22 JUILLET 2020 » joint en annexe B à la présente résolution.

À travers ces éléments, l'immeuble projeté s'intègre à la rangée dont il est partie et les membres avaient saisi l'enjeu que représente un lot transversal et la nécessité de limiter la présence de cours arrière sur le versant ouest de la 8<sup>e</sup> Avenue, et ont ainsi favorablement accueilli le concept proposé permettant d'avoir une façade principale sur chaque rue. En somme, le projet proposé avait déjà été bonifié selon les recommandations des membres du CCU : la réduction du nombre de logements, la fonctionnalité du site par la conformité au nombre de cases de stationnement exigé, l'augmentation des espaces verts, le traitement des façades qui s'articulent autour de l'intégration architecturale et volumétrique du projet. La DAUSE ne s'oppose donc pas au présent projet à la condition que :

- le parement de brique soit utilisé pour recouvrir l'ensemble des façades du nouveau bâtiment;
- et qu'un revêtement métallique gris charbon soit utilisé sur les façades de la mezzanine.

Cette proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères évalués initialement lors de la demande de PPCMOI et du Règlement sur les PIIA (R-2561-3).

À la séance du 9 décembre dernier, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande de PIIA tels que les documents proposés. Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du CCU ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En raison de la pandémie COVID-19, le processus visant l'adoption de PPCMOI a été suspendu pendant plusieurs mois.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Étape réalisée:**

- Le projet a fait l'objet de la réunion du CCU du 9 décembre 2020.

**Étapes à réaliser:**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> février 2021;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (R-2561-3)*.  
À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda POIRIER  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-01-11

**Dossier # : 1206470033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 7 150 \$ - Lot portant le numéro 1 703 641 du cadastre du Québec situé sur l'avenue Lowland

D'accepter la somme de 7 150 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 703 641 du cadastre du Québec situé sur l'avenue Lowland doit verser à la Ville conformément aux articles 2 et 3 du *Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration des parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012)*, équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:27**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206470033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 7 150 \$ - Lot portant le numéro 1 703 641 du cadastre du Québec situé sur l'avenue Lowland

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les propriétaires du lot numéro 1 703 641 ont déposé une demande de permis, le 1<sup>er</sup> mai 2017, pour fins de construction. Le projet prévoit deux (2) immeubles trifamiliaux jumelés, de deux (2) étages chacun, sur le lot précédemment cité ainsi que le lot adjacent portant le numéro 1 703 642 pour lequel la résolution pour contribution aux fins de parc a été adoptée le 11 septembre 2017.

La demande de permis conforme et complète ayant été déposée avant le 19 juin 2018, soit la date de prise d'effet du Règlement numéro 17-055, et s'agissant de la construction d'un bâtiment principal, le projet est soumis à une contribution pour fins de parc selon le Règlement numéro 07-012.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Étant donné que le projet implique la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot numéro 1 703 641, des frais de parc sont exigibles pour ledit lot avant l'émission d'un permis de construction, conformément aux articles 2 et 3 du Règlement numéro 07-012. De plus, conformément à l'article 3 de ce règlement, le propriétaire doit, au choix du conseil d'arrondissement :

1<sup>o</sup> céder gratuitement à la Ville un terrain dont la superficie est égale à 10 % de la superficie du site et qui a été identifié, par résolution du conseil d'arrondissement, comme convenant à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux, ou au maintien d'un espace naturel et dont le propriétaire est habilité à faire cette cession;

2<sup>o</sup> verser à la Ville une somme égale à 10 % de la valeur du site;

3<sup>o</sup> céder à la Ville un terrain et effectuer le versement d'une somme dont la valeur totale est égale à 10 % de la valeur du site.

**Description de l'emplacement :**

Matricule : 9334-60-9762-4-000-0000  
Adresse : avenue Lowland  
Lot actuel : 1 703 641

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon la Direction de l'évaluation foncière pour le rôle de 2017, la valeur du lot portant le numéro 1 703 641 est évaluée à 71 500,00 \$.  
Les frais de parc établis en fonction de l'article 4.2 du règlement numéro 07-012 sont de 10 % de la valeur du terrain.

La superficie correspondant à 10 % de la superficie totale du terrain, soit 26,01 mètres carrés, ne permet pas l'aménagement d'un parc. L'absence d'un espace vert adjacent ne permet pas non plus de considérer un agrandissement de celui-ci. De plus, le terrain est de dimensions limitées, la ponction d'une partie de ce dernier limiterait un développement correspondant aux exigences du secteur, notamment en matière de typologie. La DAUSE recommande ainsi que la contribution pour frais de parc corresponde à une somme égale à 10 % de la valeur du site.

Ainsi, conformément aux articles 2 et 3 du Règlement numéro 07-012, des frais au montant de 7 150,00 \$ sont exigibles à titre de frais de parc.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Martine LECLAIR)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-01-07





**Dossier # : 1218455001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 16:35

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1218455001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 octobre au 23 novembre 2020)

**2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 septembre au 20 octobre 2020)

**2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (1<sup>er</sup> au 21 septembre 2020)

**2020-09-14 - CA20 19 00188 (1207914005)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 mai 2020 au 31 août 2020)

**2020-08-03 - CA20 19 00112 (1207914004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (1<sup>er</sup> avril 2020 au 21 mai 2020)

**2020-03-09 - CA20 19 0057 (1207914002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (23 janvier 2020 au 26 février 2020)

**2020-03-09 - CA20 19 0031 (1207914001)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 novembre 2019 au 22 janvier 2020)

**2019-12-02 - CA19 19 0340 (1197914007)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 octobre au 20 novembre 2019)

**2019-11-04 - CA19 19 0310 (1197914006)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 septembre au 23 octobre 2019)

**2019-10-07 - CA19 19 0285 (1197914005)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 juillet au 25 septembre 2019)

**2019-08-05 - CA19 19 0245 (1197914004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (25 avril au 25 juillet 2019)

**DESCRIPTION**

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021 , le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger MUTOKA KAYEYA  
Technicien en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-21

Caroline MAYER  
Chef de division PARH.



**Dossier # : 1218735001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel 2020 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

De déposer, au conseil municipal, le bilan annuel 2020 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce Règlement.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-01-21 07:31

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218735001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel 2020 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041), l'arrondissement est tenu de déposer un bilan annuel au conseil municipal faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-02-03 - CA20 19 0033 (1198735001)**

Dépôt du bilan annuel 2019 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

**2019-01-23 - CA19 19 0033 (1197121001)**

Dépôt du bilan annuel 2018 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

**2018-02-12 - CA18 19 0046 (1187121001)**

Dépôt du bilan annuel 2017 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

**2017-03-13 - CA17 19 0094 (1177121001)**

Dépôt du bilan annuel 2016 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

**2016-03-14 - CA16 19 0098 (1167121001)**

Dépôt du bilan annuel 2015 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

**2015-03-16 - CA15 19 0100 (1152421006)**

Dépôt du bilan annuel 2014 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

**2014-05-12 - CA14 19 0172 (1142421021)**

Dépôt du bilan annuel 2013 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

**2013-03-14 - CA13 19 0072 (1132324006)**

Dépôt du bilan annuel 2012 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

**2008-12-08 - CA08 19 0500 (1082333088)**

Déposer au conseil municipal le rapport pour l'année 2008 faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de l'arrondissement de Lachine

**2008-03-10 - CA08 19 0096 (1082333011)**

Déposer au conseil municipal le rapport pour l'année 2007 faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de l'arrondissement de Lachine

**DESCRIPTION**

Le rapport suivant est joint au présent dossier décisionnel :

- Bilan annuel 2020 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticide* et de la lutte intégrée.

**JUSTIFICATION**

Tel qu'exigé par le dernier paragraphe de l'article 32 du Règlement, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer au conseil municipal un rapport faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nicolas DEDOVIC, Direction générale

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre ABELLA  
inspecteur(trice) en horticulture et  
arboriculture

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-19

Frederic NEAULT  
Chef de division - permis et inspection